

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX



REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Maître de l'ouvrage

Commune de PLOMEUR

Objet de la consultation

**RENOVATION DES SANITAIRES DE LA TORCHE
AVEC URINOIRS ET SYSTEME DE LOMBRICOMPOSTAGE POUR LES AUTRES WC**

MARCHE n°2026_03_PLO

Type du marché

TRAVAUX

Remise des offres

Date et heure limites de remise des offres :

VENDREDI 6 NOVEMBRE 2026 à 12H 00

**Cette procédure est intégralement dématérialisée
Votre réponse à la présente consultation devra se faire de manière électronique par le
biais de la salle des marchés MEGALIS Bretagne**

ATTENTION : Visite obligatoire

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION	4
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2-1. Définition de la procédure	4
2-2. Décomposition en tranches et en lots	4
2-3. Nature de l'attributaire	4
2-4. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières	4
2-4.1 Options	4
2-4.2 Variantes	4
2-5. Délai de réalisation	5
2-6. Modifications de détail au dossier de consultation	5
2-7. Délai de validité des offres	5
2-8. Propriété intellectuelle	5
2-9. Dispositions relatives aux prestations intéressant la Défense	5
2-10. Garantie particulière pour matériaux de type nouveau	5
2-11. Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (SPS)	5
2-12. Mesures particulières concernant la propreté en site urbain	5
2-13. Appréciation des équivalences dans les normes	5
TITRE 3. PRESENTATION DES OFFRES	6
3-1. Solution de base	6
3-1.1. Documents fournis aux candidats	6
3-1.2. Fourniture d'échantillons ou de matériels de démonstration	6
3-1.3. Documents à produire	6
3-1.4. Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu	7
3-1.5. Documents à fournir par l'attributaire du marché	8
ARTICLE 4. EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATION	8
ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE	9
5-1. Dématérialisation	10
5-2. Offre remise par voie électronique	10
ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation concerne la rénovation des sanitaires du site de La Torche, commune de Plomeur, avec urinoirs et système de lombricompostage pour les autres WC.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique (CCP) et selon les modalités particulières suivantes :

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation

2-2. Décomposition en tranches et en lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

L'opération de travaux est allotie, la consultation porte sur **11 lots** désignés ci-après qui seront traités par marchés séparés :

Lots	Désignation
Lot 01	Démolition
Lot 02	Gros Œuvre
Lot 03	Traitement parasitaire / Renforcement charpente
Lot 04	Couverture
Lot 05	Menuiseries extérieures bois
Lot 06	Menuiseries intérieures bois
Lot 07	Carrelage faïence / chape
Lot 08	Lombricompostage
Lot 09	Plomberie sanitaire
Lot 10	Électricité
Lot 11	VRD - ANC

2-3. Nature de l'attributaire

Chaque lot du marché sera conclu :

- Soit avec un prestataire unique ;
- Soit avec des prestataires groupés. En cas de groupement, le mandataire devra être solidaire des autres membres du groupement.

2-4. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2-4.1 Options

Il n'est pas prévu d'options au sens du droit communautaire (reconduction, marché complémentaire)

2-4.3 Variantes

Les VARIANTES ne sont pas autorisées

2-5. Délai de réalisation

Le délai d'exécution des travaux est fixé dans l'acte d'engagement.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est décembre 2026 pour une durée prévisionnelle de travaux de 7 mois préparation incluse.

2-6. Modifications de détail au dossier de consultation

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres ou , en en cas de de négociation, de la date limite de remise des offres finales.

2-8. Propriété intellectuelle

Sans objet.

2-9. Dispositions relatives aux prestations intéressant la Défense

Sans objet.

2-10. Garantie particulière pour matériaux de type nouveau

Sans objet.

2-11. Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs sur le chantier (SPS)

A. Le chantier étant soumis aux dispositions de la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, seront fournis au titulaire du marché :

- Le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS) ;
- Les modalités pratiques de coopération entre le coordonnateur SPS et les intervenants ;

B. Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS)

Le chantier est soumis aux dispositions de la section 5 du décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994 modifié.

L'/Les entreprise(s) retenue(s) et ses/leurs sous-traitants éventuels seront tenus notamment de remettre au coordonnateur SPS un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

C. Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et de Conditions de Travail (CISSCT)

Sans objet.

2-12. Mesures particulières concernant la propreté en site naturel

Les abords du chantier seront maintenus en très bon état de propreté en permanence afin de respecter l'ensemble des réglementations applicable au site de La Torche, notamment :

- site naturel classé
- espace remarquable
- Natura 2000

2-13. Appréciation des équivalences dans les normes

Dans le cas de normes françaises non issues de normes européennes, la conformité des produits à ces normes françaises pourra être remplacée par la conformité à d'autres normes en vigueur dans d'autres états membres de l'Union européenne si elles sont reconnues comme équivalentes.

Dans le cas de référence à des marques de qualité françaises (marque NF ou autre), le candidat pourra proposer au maître de l'ouvrage des produits qui bénéficient de modes de preuves en vigueur dans d'autres états membres

de Union européenne, qu'il estime équivalents et qui sont attestés par des organismes accrédités (par des organismes signataires des accords dits "EA" ou à défaut fournissant la preuve de leur conformité à l'EN 45011). Le candidat devra alors apporter au maître de l'ouvrage les éléments de preuve qui sont nécessaires à l'appréciation de l'équivalence.

Les deux clauses précédentes n'amoindrisent en aucune manière le fait que la norme française ou la marque de qualité française constitue la référence technique qui doit être respectée par les produits.

ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est disponible sur MEGALIS Bretagne.

Procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation

Le candidat remettra un dossier contenant sa candidature et son offre en même temps.

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat : Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

3-1. Solution de base

3-1.1. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication ;
- Le présent règlement ;
- L'Acte d'engagement et ses annexes
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- Les Plans et leurs annexes,
- Pour chaque lot, le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ;

3-1.2. Fourniture d'échantillons ou de matériels de démonstration

Pas de stipulations particulières

3-1.3. Documents à produire

NB : Les pièces suivantes demandées n'ont pas l'obligation d'être signées à ce stade de la remise d'offre.

Éléments à fournir au titre de la candidature :

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

- 1 ➤ Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n'a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d'un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

Ou DUME (Document Unique de marché Européen)

- 2 ➤ Une déclaration sur l'honneur** (cf. modèle ci-joint) attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2147-7 à L2141-11 du CCP et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Comme la lettre de candidature, la déclaration sur l'honneur n'a pas à être signée par le candidat ou par chacun des membres d'un groupement le cas échéant. Elle sera signée au stade de l'attribution par le seul attributaire.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai l'acheteur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

3 ➤ Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :

- Aptitude à exercer l'activité professionnelle : une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années (montant, la date et le lieu d'exécution des travaux) ;
- Capacités économiques et financières :
 - chiffre d'affaires des 3 dernières années en fonction de la création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, si les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière ;
 - l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
- Capacités techniques et professionnelles :
 - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
 - L'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du marché public ;Une description du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.

Éléments à fournir au titre de l'offre :

- L'attestation de visite du site obligatoire
- Les éléments nécessaires au projet de marché comprenant :
 - L'acte d'engagement à compléter
 - Le bordereau de prix : cadre ci-joint à compléter
 - Le mémoire technique et méthodologique de 20 pages A4 maximum (hors fiches techniques et CV) qui comportera les éléments suivants :

B1 - Valeur technique

- Méthodologie proposée par l'entreprise pour son intervention lors de réalisation de travaux en site occupé
- moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des salariés intervenants sur le site
- moyens précisés pour assurer une bonne coordination et communication entre la maîtrise d'œuvre et l'entreprise (organisation, démarche, qualité, contrôles, plans...)

B2 - Délai d'exécution avec commentaires sur le planning prévisionnel

Le délai d'exécution avec un commentaire sur l'avis du candidat au vu du planning proposé

B3 – Performances en matière de protection de l'environnement

Les propositions du candidat doivent être liées au chantier objet de la présente consultation.

- Actions concrètes liées au chantier.
- Matériaux et produits respectueux de l'environnement utilisés pour le chantier.
- Autres propositions du candidat

3-1.4. Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 10 jours à compter de la demande du maître d'ouvrage :

- Attestation sur l'honneur, datant de moins de 6 mois, du représentant légal de la personne morale attestant qu'il n'a pas été sanctionné au titre des infractions au code pénal, au code général des impôts et au code du travail visées par les articles L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique ;
- Attestation URSSAF, datant de moins de 6 mois, de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations sociales des candidats à une commande publique au moins égale à 5 000 € HT (articles D.8222-5 ou D.8222-7 du code du travail) ;
- Attestation de régularité fiscale datant de moins de 6 mois ;
- En application des articles D.8254-2 à D.8254-5 du code du travail, la liste nominatives, datant de moins de 6 mois, des salariés étrangers soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L.5221-2 du code du travail ou une attestation sur l'honneur déclarant que le candidat n'emploie pas de travailleurs étrangers ;
- En cas d'emploi de travailleurs détachés, le candidat devra fournir les documents visés à l'article R.1263-12 du code du travail et devra préalablement au détachement, adresser à l'inspection du travail ainsi qu'au maître d'ouvrage une déclaration de détachement et devra désigner un représentant en France ;
- Si le candidat est soumis à cette obligation : un certificat en cours de validité attestant le respect des obligations relatives aux congés payés et au chômage intérimaires ;
- Attestation d'assurance décennale

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

3-1.5. Documents à fournir par l'attributaire du marché

A l'issue de la procédure et de l'éventuelle mise au point de marché prévue à l'article R 2152-13, l'acheteur public transmettra l'acte d'engagement signé au candidat retenu qui le renverra daté et signé dans un délai de 5 jours ouvrables.

ARTICLE 4. EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATION

La Commune de Plomeur se réserve la possibilité de discuter les offres avec chacun des candidats, afin d'en préciser le contenu. Toute éventuelle modification du cahier des charges intervenant suite à ces discussions sera portée à la connaissance de l'ensemble des candidats, qui auront alors la possibilité de confirmer ou modifier leur offre.

Des mises au point pourront également intervenir avec le candidat retenu, celles-ci ne pourront cependant pas modifier de manière significative le contenu du marché ou son économie, ni entraîner une éventuelle modification du classement des offres.

La Commune de Plomeur se réserve la possibilité d'écarter une offre dont le contenu ou les conditions d'application seraient incompatibles avec la réalisation des prestations demandées.

Toutes les communications et tous les échanges d'informations sont effectués par des moyens de communication électronique » via la plateforme Internet Mégalis Bretagne :

<https://marches.megalis.bretagne.bzh/entreprise>

Les critères d'attribution du marché seront pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Coefficient
A - Le prix des prestations	50 %
B - La valeur technique des prestations	50 %

A - Critère prix (50 points)

Note prix des prestations = (prix de l'offre la moins élevée/prix proposé par l'entreprise) x 50

B - Valeur technique des prestations (50 points)

Ce critère sera évalué sur le contenu du mémoire technique et méthodologique par les sous-critères suivants :

B1 - Valeur technique (50 points)

Ce critère sera noté sur la base de la note transmise par le candidat :

- Méthodologie proposée par l'entreprise pour son intervention lors de réalisation de travaux en site occupé - 20 points
- Note justificative et précisions techniques concernant les principales fournitures et matériaux - 15 points
- Délais d'exécution avec commentaires sur le planning prévisionnel
- Moyens précisés pour assurer une bonne coordination et communication entre la maîtrise d'œuvre et l'entreprise (organisation, démarche, qualité, contrôles, plans...) - 5 points
- Gestion des déchets : plan de tri, recyclage et valorisation des matériaux issus du chantier - 5 points
- Empreinte carbone et nuisances : réduction des flux de transport, maîtrise des pollutions (sonores, visuelles, rejets) - 5 points

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DE L'OFFRE

Les candidatures et offres devront être remises par la voie électronique via le profil acheteur : <https://www.megalis.bretagne.bzh/>

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par voie électronique par le maître de l'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres.

Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts.

Les candidats appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur.

« Copie de sauvegarde » : A l'appui de la transmission électronique de leur offre, les candidats ont la faculté de transmettre au pouvoir adjudicateur une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD, DVD, clé USB...) ou sur support papier dans les délais impartis pour la remise des offres. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé avec la mention « copie de sauvegarde » adressée comme suit :

Mairie de PLOMEUR 1, place de la Mairie 29120 PLOMEUR Offre pour : Rénovation d'un restaurant scolaire Candidat : Lot : NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte. Si cette dernière comportait elle aussi un programme informatique malveillant, les candidatures ou les offres seraient réputées n'avoir jamais été reçues.

5-1. Dématérialisation

Le dossier dématérialisé est disponible gratuitement sur le site : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>

Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, l'identification des opérateurs économiques pour accéder aux documents de la consultation n'est plus obligatoire.

Toutefois, il est fortement recommandé à tout opérateur économique souhaitant télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) via cette plateforme d'indiquer une adresse électronique valide comme préalable à tout téléchargement du DCE.

Cette adresse sera utilisée pour le prévenir en cas de modification apportée au DCE après son téléchargement.

Toute offre qui ne tiendra pas compte des modifications apportées au DCE sera déclarée irrégulière et à ce titre, éliminée. L'opérateur économique ne pourra se prévaloir d'un éventuel préjudice en découlant.

5-2. Offre remise par voie électronique

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation <https://marches.megalis.bretagne.bzh>, le candidat installera les prérequis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

La remise d'une offre par voie électronique se fera sur la plate-forme de dématérialisation.

En outre, cette transmission le sera selon les modalités suivantes :

L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans la page de garde du présent règlement ;

La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs.

Les documents à fournir, conformément à l'article 3-1.2 ci-dessus, devront l'être sous forme de fichiers informatiques ;

Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, doc, xls, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites ;

Les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'arrêté du 15 juin 2012. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leurs questions au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres sur le site MEGALIS Bretagne.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré le dossier, au plus tard 7 jours avant la date limite de remise des offres.

VISITE DU SITE OBLIGATOIRE AVANT LA REMISE DES OFFRES

La visite est obligatoire pour tous les lots.

1 visite est organisé, elle aura lieu le **lundi 12 octobre de 11h à 12h rendez-vous sur site**

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416 35044 RENNES cedex,
Tel : **02 23 21 28 28**, fax **02 99 63 56 84**

Service auprès duquel des renseignements peuvent être demandés concernant l'introduction des recours :
Greffes du Tribunal Administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416 35044 RENNES cedex,
Tel : **02 23 21 28 28** , fax **02 99 63 56 84** , courriel : greffe.ta-rennes juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif, 6, quai Ceineray, 44000 Nantes,
Tel 02.40.08.64.32, fax : 02.40.47.90.68, courriel : greffe.ta-rennes juradm.fr